

Création d'une piste de ski d'accès à la résidence touristique Roc Belleface

Domaine skiable des Arcs – Arcs 1600

EXAMEN CAS PAR CAS

ANNEXES 2 A 6

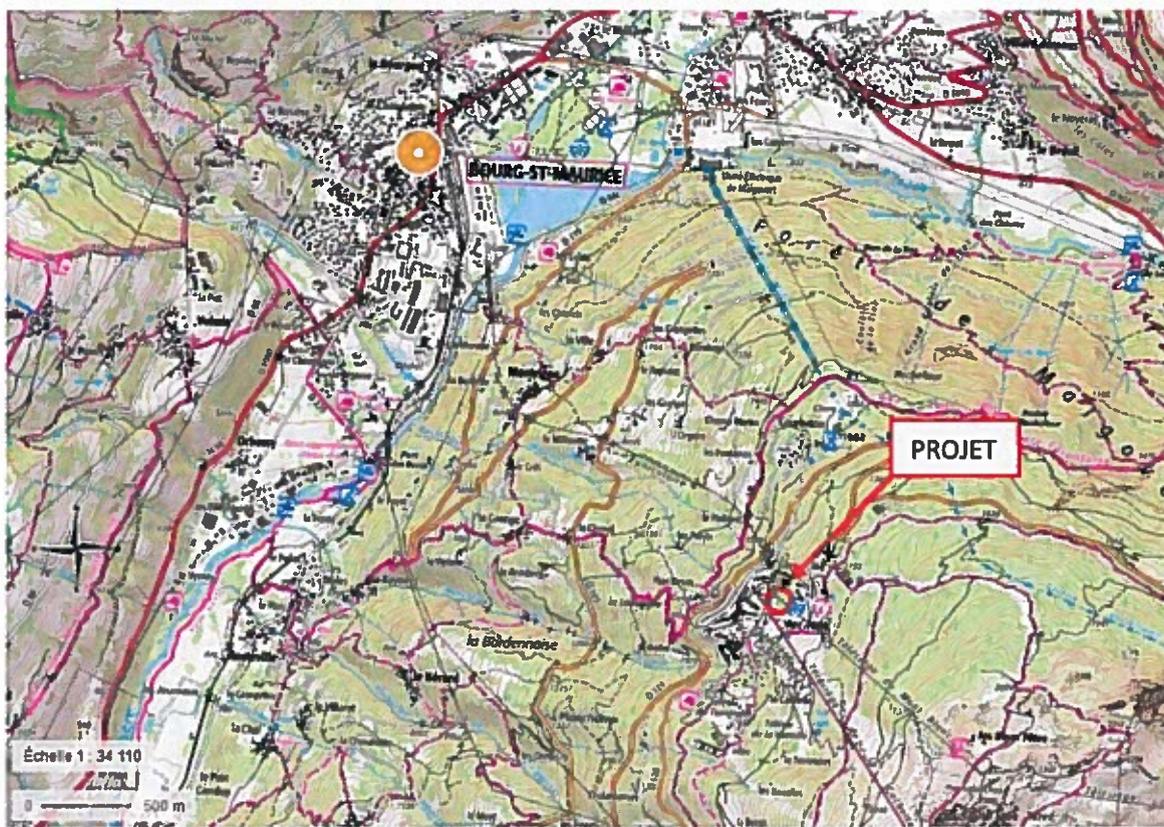
N° Affaire : 18053

Février 2019

SOMMAIRE

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION	3
ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE	4
ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET	7
ANNEXE 5: SITUATION VIS-A-VIS DE NATURA 2000	8
ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE	9
A. CARACTERISTIQUES DU PROJET	9
1) Contexte et justification	9
2) Le projet	9
B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	9
1) Contexte hydrographique	9
2) Le milieu naturel	9
3) Milieux d'intérêt écologique et inventaires	11
4) Le paysage.....	12
5) La ressource en eau.....	12
6) Les risques naturels.....	13
C. SYNTHESE.....	14

ANNEXE 2 : PLANS DE SITUATION



Localisation de la zone de projet sur fond Scan25 - IGN

Source : Géoportail



Localisation de la zone de projet sur fond Orthophotoplan - IGN

Source : Géoportail

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DU SITE



Localisation des prises des vues



Photo 1 : vue sur le secteur du virage de la piste, entre les 2 bâtiments Roc Belleface

Source : GEODE, septembre 2017



Photo 2 : vue de face sur le départ et l'arrivée de la piste

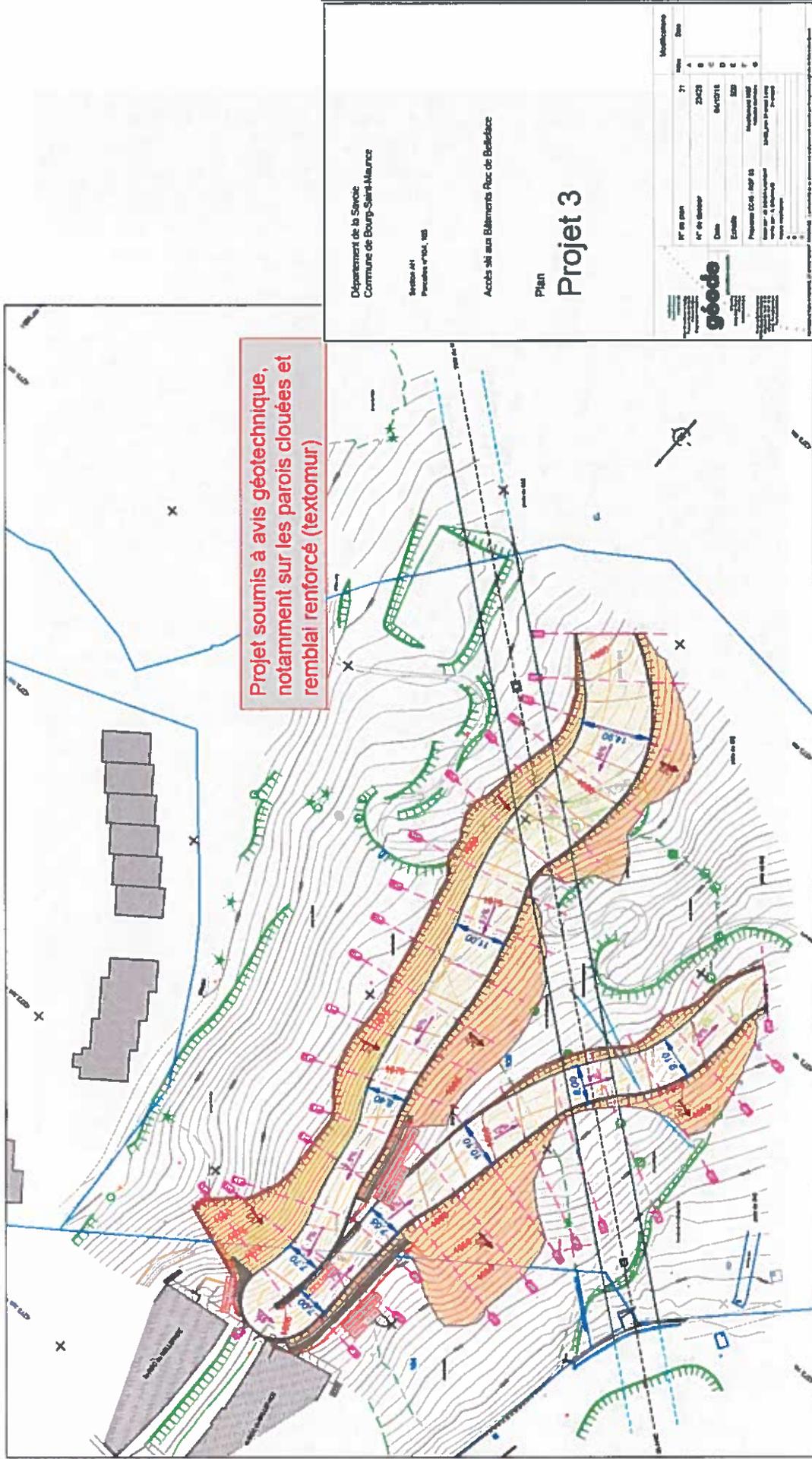
Source : GEODE, septembre 2017



Photo 3 : vue sous le télésiège du Mont Blanc qui travers le projet

Source : GEODE, septembre 2017

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



ANNEXE 5: SITUATION VIS-A-VIS DE NATURA 2000



ANNEXE 6 : NOTE ENVIRONNEMENTALE

A. CARACTERISTIQUES DU PROJET

1) Contexte et justification

Dans le cadre de l'accès à la Résidence touristique Roc Belleface, le Syndicat des copropriétaires du Roc Belleface, représenté par CIS Immobilier, souhaite réaliser une piste de liaison ski à ce site depuis la piste existante Cachette. La zone de travaux du projet s'étend sur environ 6700 m², au nord de la station Arcs 1600 de la commune de Bourg Saint Maurice, dans le département de la Savoie (73). Il est situé entre 1685 m et 1655 m d'altitude.

2) Le projet

L'objectif du projet est de permettre un accès à ski à la Résidence touristique Roc Belleface depuis la piste Cachette.

Le linéaire de piste prévue est de 300 m de long, avec une largeur de 7 à 15 m selon les secteurs et un dénivelé de 30 m. La surface de la piste finalisée sera de 3000 m². Le projet nécessitera des déblais-remblais pour obtenir un profil en long et en travers compatible avec la pratique du ski. A savoir, que ceux-ci seront à l'équilibre (5500 m³).

La pente importante du terrain nécessitera de réaliser, au niveau du virage, une petite portion de soutènement en enrochements maçonnés et en paroi clouée.

Le projet est réalisé en grande partie dans un boisement. Il nécessitera 4400 m² de défrichage.

B. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

1) Contexte hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune se présente sous la forme d'un chevelu assez dense. De nombreux torrents, sources et ruisseaux viennent alimenter l'Isère qui travers Bourg-Saint-Maurice.

Aucun cours d'eau n'est présent sur la zone de projet.

2) Le milieu naturel

HABITATS NATURELS

2 grands types d'habitats naturels ont été répertoriés selon la typologie Corine Biotopes (*en italique*, correspondance avec la typologie EUNIS) sur la zone de projet.

- Pessière subalpine des Alpes : 42.21 - *G3.1B*

- Clairières à Epilobe en épis 31.8711.



FLORE :

La zone est occupée par une pessière subalpine constituée essentiellement d'Epicéa (*Picea abies*) et de quelques Mélèze (*Larix decidua*). Les lisières sont dominées par l'Aulne vert (*Alnus veridis*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et quelques boulot (*Betula pendula*). Ce boisement est traversé par un télésiège créant un layon herbacée dominé par l'Epilobe en Epis (*Epilobium angustifolium*).

FAUNE :

Les espèces potentiellement présentes sont liées au contexte de boisement résineux comme par exemple la Mésange noire, le Rougequeue noir, le Pouillot véloce, le Geai des Chênes...

Le secteur concerné par les travaux nécessaires à l'implantation de la piste concerne 2 habitats naturels communs des milieux de montagnes sans un enjeu local majeur.

3) Milieux d'intérêt écologique et inventaires

Réseau Natura 2000

La zone d'étude n'est pas concernée par une zone Natura 2000.

Le site Natura 2000 le plus proche, « Les Adrets de Tarentaise » SIC FR8201777, se situe à 4,5 km du projet.

Les Zones d'Intérêt Communautaire pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La zone d'étude est localisée hors ZICO.

Arrêté Préfectoral de Protection de biotope

Aucun APPB n'est présent ou situé à proximité du projet.

Zone naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'aire d'étude n'est concernée par aucune ZNIEFF de type 1 ou 2.

Zones humides

Le projet n'est concerné par aucune zone humide. La zone humide la plus proche du projet est située sur la piste Cachette à environ 190 m en amont.



Localisation de la zone de projet vis-à-vis des zones humides

Source : DREAL / EPODE

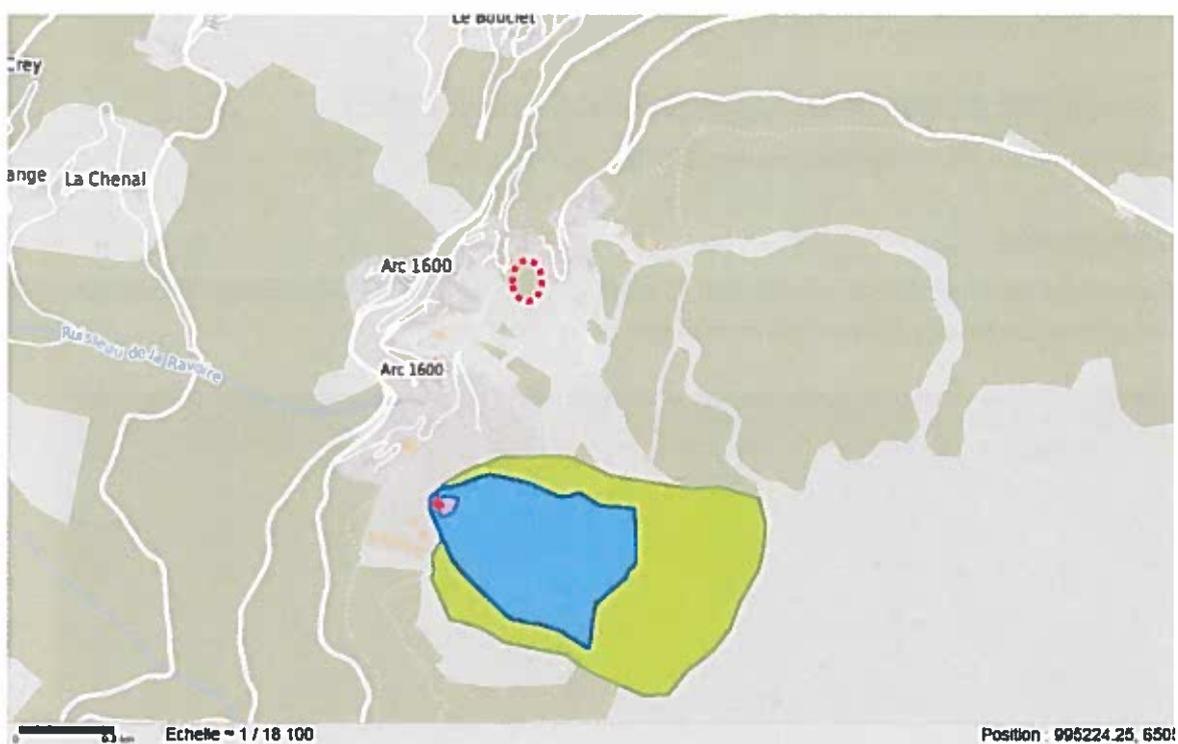
4) Le paysage

La zone d'étude n'est pas concernée par des sites inscrits, ni des sites classés.

5) La ressource en eau

Le projet est localisé à environ 650 m du périmètre de protection rapprochée du captage en eau potable du Chapelet à Arcs 1600 et à environ 750 m du captage lui-même.

Le projet n'est donc pas concerné par un périmètre de protection de captages d'eau.



Localisation de la zone de projet vis-à-vis de la ressource en eau potable

Source : ARS

6) Les risques naturels

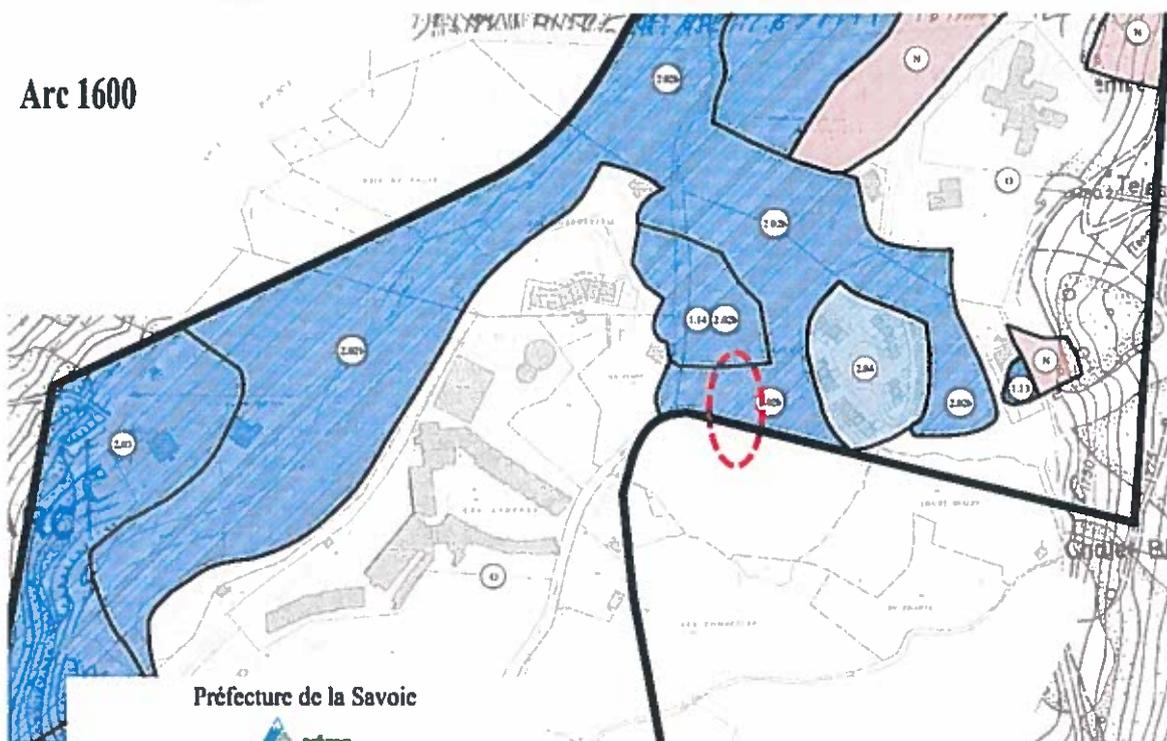
Comme la plupart des communes de montagne, la commune de Bourg Saint Maurice est concernée par des risques naturels.

La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé par arrêté préfectoral du 3 novembre 2004 et révisé par arrêté préfectoral du 14 août 2009.

Le secteur de projet est compris dans l'enveloppe du PPRN, en zone de chute de blocs et de glissement de terrain. Il est localisé en zone constructible avec mise en oeuvre de prescriptions.

D'après le PPRN, des pierres dévalent régulièrement la pente boisée dominée par le village des Deux Têtes (bleu clair sur la carte) et viennent se déposer sur la route d'accès en dessous (1630 m). Le boisement en aval du village est une protection naturelle existante et efficace.

D'autre part, le projet n'est pas localisé sur les secteurs à risques d'avalanches. Il n'est pas de nature à créer un nouveau risque.



Commune de
Bourg-Saint-Maurice

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

Plan de synthèse "risques montagne" et "risques d'inondation par l'Isère"

(Attention, les hauteurs portées sur ce plan peuvent différer légèrement des hauteurs portées sur les documents graphiques des sous-divisions B et C. Seules ces dernières ont valeur réglementaire.)

Octobre 2004

LEGENDE:

-  Zones non constructibles
-  Zones dans lesquelles le bâti est limité à l'existant
-  Zones constructibles avec mise en oeuvre de prescriptions
-  Zones constructibles faisant l'objet de recommandations et/ou protégées par un ou plusieurs ouvrage(s) départ(s)
-  Zones non soumises aux phénomènes naturels cartographiés



C. SYNTHÈSE

Le projet a bien pris en compte les différents enjeux présents sur le site : il s'inscrit ainsi dans un contexte à faible enjeu écologique au regard des habitats naturels (habitats communs, surface impactée relativement faible en limite de l'urbanisation et dans une zone fréquentée).

Les travaux de défrichage ainsi que les travaux de terrassement seront réalisés en période automne afin d'éviter les périodes favorables à la reproduction des espèces notamment pour l'avifaune potentiellement présente dans le boisement.

A noter également que ce projet :

- n'est pas localisé dans un zonage naturel réglementaire (Natura2000, zone humide, APPB...),
- ne sera pas de nature à avoir un impact indirect sur les zones humides et cours d'eau à proximité,
- n'est pas localisé dans un périmètre de protection de captage d'eau potable,
- n'est pas concernée par des sites inscrits et/ou classés, ni même par un périmètre de 500 m de monument historique.

Il est localisé dans l'emprise du PPRN mais en zone constructible avec mise en oeuvre de prescriptions.